

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
DE POLICE 16 MARS 2021**

Présents :

Monsieur de BOURNONVILLE Thierry, Président du Conseil de police ;
Messieurs BASTIN Jean-Paul, GILKINET Didier, SAMRAY André et STOFFELS Daniel membres du Collège de police ;
Mesdames KLEIN Irène et VANNERUM Yvonne membre du Conseil de police ;
Messieurs BIERENS Serge, BLAISE André, BRUHL Claude, CRASSON Laurent (à partir du point 4), DOSQUET René, LEGRAND Claude, LEGROS Fabien, MATHIEU Guy, MATHIEU Philippe, MONVILLE Jérôme SERVAIS Pascal membres du Conseil de police ;
Monsieur GOFFIN Bernard, Chef de Zone ;
Madame DENNE Anne-Catherine, Secrétaire.

Excusé : Messieurs BAIRIN Francis et KAYNAK Ersel

Absents : Messieurs GENON Olivier, LEJOLY Jérôme et MELOTTE Joan

Ouverture de la séance à 19.03 heures

SEANCE PUBLIQUE

POINT 1 : Prestation de serment d'un nouveau membre du personnel

Vu l'article 59 de la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Monsieur Eddy ZUNE est invité à prêter entre les mains du président le serment : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* » ;

Monsieur Eddy ZUNE procède en séance à la signature de l'acte de prestation de serment, et est déclaré installé dans ses fonctions de Commissaire de police.

POINT 2 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Conseil de police approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021.

POINT 3 : Acquisition de véhicules sur le budget extraordinaire 2021 – approbation et mise à l'ordre du jour du Conseil de police

Le Conseil de police,

Vu le marché fédéral DSA 2016 R3 010 (lot 6EA) ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer progressivement les véhicules ;

Considérant que le crédit pour ce marché est inscrit dans le budget extraordinaire 2021 ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents

D'ACHETER

- Une Peugeot 2008 essence 130 ch automatique anonyme pour la direction pour un montant total de 21.075,73 € TVAC
- Trois Peugeot 2008 essence 130 ch automatiques strippées équipées « Police » (2 pour la maison de police de Waimes et une pour Trois-Ponts) pour un montant total de 75.583,92 € TVAC

Arrivée de Monsieur CRASSON à 19.18 heures

**POINT 4 : Cahier spécial des charges 2021/3 pour l'acquisition de gilets pare-balles -
Approbation et mise à l'ordre du jour du Conseil de police**

Le Conseil de police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la circulaire GPI 95 du 26 octobre 2020 concernant le port du gilet pare-balles ;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir 14 gilets pare-balles pour remplacer les gilets périmés ;

Que la sécurité du personnel est un objectif prioritaire pour la zone de police ;

Considérant que le cahier des charges a été approuvé par le Conseiller Interne en Prévention et est conforme à la circulaire GPI 95 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget extraordinaire 2021 ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents

Article 1 : D'approuver le cahier des charges 2021/3 pour l'acquisition de gilets pare-balles.

Article 2 : Le marché repris à l'article 1 sera passé par procédure négociée sans publicité.
